

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles a été adopté par le conseil d'agglomération en août 2009. Ce Plan répond à la nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, dont un des grands objectifs pour 2020 est de réduire l'enfouissement de la matière organique afin d'en valoriser 60 %.

Le Plan directeur de l'agglomération établit que, pour atteindre ses objectifs, Montréal doit exploiter des infrastructures de traitement des matières organiques ainsi qu'un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères. C'est dans ce contexte qu'est prévu le développement de cinq infrastructures sur quatre emplacements répartis sur le territoire de l'agglomération de Montréal afin d'atteindre ces objectifs.

Le projet prévoit donc l'implantation d'un centre de compostage dans l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension et dans la ville liée de Dorval et des centres de biométhanisation dans l'arrondissement de LaSalle ainsi que dans la ville liée de Montréal-Est. Le centre pilote de prétraitement des ordures ménagères est aussi prévu dans cette ville.

PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE

SÉANCES D'INFORMATION

St-Michel - 2 novembre 2011, 19 h

Loisirs communautaires St-Michel
7110, 8e avenue
Métro St-Michel

Montréal-Est - 7 novembre 2011, 19 h

Église St-Octave
1, Place de l'Église
(à l'angle de Broadway et Notre-Dame)

Des séances supplémentaires pourraient être ajoutées au besoin, consultez le : ocpm.qc.ca

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

POUR PRÉSENTATION ORALE OU DÉPÔT DE MÉMOIRE

St-Michel et Montréal-Est

24 novembre 2011
ocpm.qc.ca/inscription

SÉANCES D'AUDITION DES OPINIONS

Aux mêmes lieux que les séances d'information

St-Michel - 30 novembre 2011, 19h

Montréal-Est - 5 décembre 2011, 19h
ocpm.qc.ca/inscription

PUBLICATION DU RAPPORT

Demander à recevoir le rapport :
rapport@ocpm.qc.ca



CONSULTATION PUBLIQUE À PARTIR DU
2 novembre 2011



ocpm.qc.ca

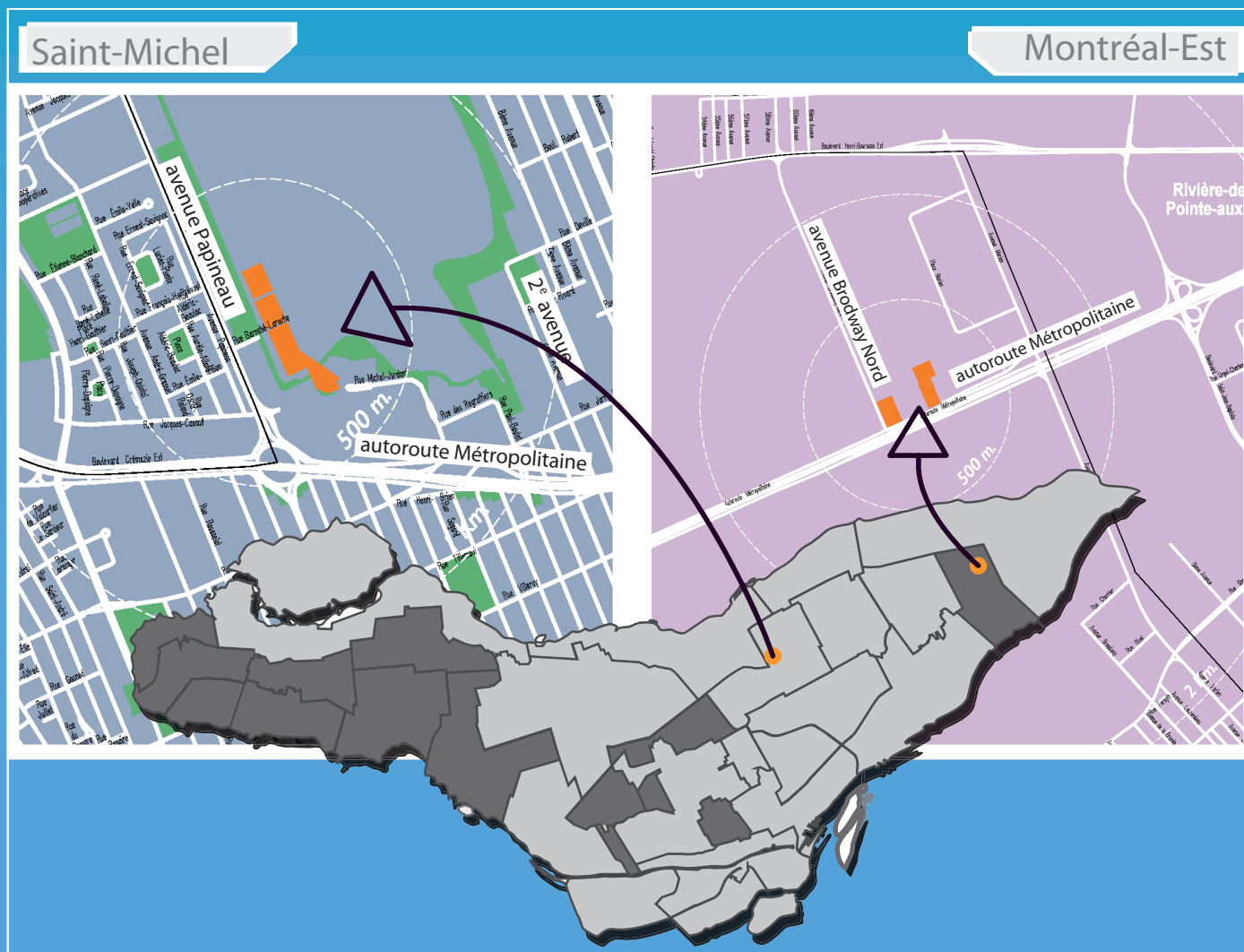


OBJET DE LA CONSULTATION

L'Office de consultation publique de Montréal a reçu du conseil d'agglomération le mandat de tenir des consultations publiques sur des projets de règlements autorisant la construction et l'occupation de quatre centres de traitement de matières organiques et d'un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères. Ces règlements modifient le règlement d'urbanisme de deux arrondissements, Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension et LaSalle ainsi que de deux villes liées, Dorval et Montréal-Est. Ce mandat est donné à l'Office en vertu de l'article 89.1.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

Les projets de règlements soumis à la consultation autorisent l'implantation des quatre centres de traitement des matières organiques et du centre de prétraitement des ordures ménagères envisagés sur les emplacements concernés, à certaines conditions. Ces projets prévoient notamment des normes relatives à l'implantation et à la hauteur des bâtiments, à l'occupation des espaces extérieurs, à l'aménagement paysager et comportent également des objectifs et des critères d'aménagement, d'architecture et de design.

PLAN DES SITES



MISSION DE L'OCPM

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) est un organisme indépendant, qui a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire et sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

POUR TOUTE LA DOCUMENTATION

ocpm.qc.ca/matieres-organiques
Pour consultation sur place :
aux bureaux de l'Office et du greffe.

QUESTIONS ET INSCRIPTIONS

Gilles Vézina
Attaché de recherche et de documentation
(514) 872-8510
documentation@ocpm.qc.ca